



---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

**RAPPORT DU COMITÉ DE LA GESTION DE LA MONDIALISATION  
SUR SA QUATRIÈME SESSION, PARTIE I**

**Bangkok, 12-14 septembre 2007**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION .....	1
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX.....	3
A. Question intersectorielle concernant la gestion de la mondialisation dans le domaine du commerce et des transports: préparatifs régionaux de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit .....	3
B. Questions concernant le commerce et les investissements.....	4
C. Questions concernant les transports et le tourisme.....	8
D. Planification et évaluation du programme.....	12
E. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-quatrième session .....	14
F. Questions diverses .....	14
G. Adoption du rapport .....	14
III. ORGANISATION DE LA SESSION.....	14
A. Ouverture, durée et organisation de la session .....	14
B. Participation .....	15
C. Élection du bureau.....	16
D. Ordre du jour .....	16
<i>Annexe.</i> Liste des documents .....	18

## **I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION**

1. Le Comité a souligné qu'il importait de traiter les questions concernant les pays en développement sans littoral et de transit, et a fait valoir qu'une action régionale coordonnée s'imposait.
2. Le Comité a insisté sur la nécessité de réduire les obstacles au commerce en provenance et à destination des pays en développement sans littoral et des pays les moins avancés, ainsi que sur le caractère hautement prioritaire de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit. Deux délégations ont fait observer que le Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA) offrait un moyen tout indiqué pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty.
3. Le Comité a reconnu que l'aide pour le commerce était indispensable en cette époque de mondialisation axée sur le commerce et qu'il importait de donner à cette forme d'aide une dimension régionale. Il a aussi reconnu l'importance, à cet égard, de la promotion des partenariats public-privé. Plusieurs délégations se sont déclarées en faveur d'un rôle actif du secrétariat dans ce domaine, pour ce qui était notamment du renforcement des capacités, de la mise en œuvre de projets pilotes et du partage des pratiques optimales. Une délégation a soutenu les recommandations figurant au document E/ESCAP/CMG(4/I)/2, section IV.
4. Le Comité a estimé que l'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le transfert de technologie aux fins de l'application de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, le commerce électronique, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ainsi que la facilitation du commerce constituaient autant de domaines dans lesquels les pays en développement avaient besoin d'assistance, et il a demandé au secrétariat de répondre à leurs besoins en coopération avec d'autres organisations internationales. À ce propos, une délégation s'est félicitée de l'étroite collaboration existant entre le secrétariat et l'OMC pour la fourniture d'assistance technique dans le domaine commercial.
5. Une délégation a appelé le secrétariat à étudier les rapports entre aide pour le commerce et réduction de la pauvreté.
6. De nombreuses délégations ont appuyé avec force l'action du secrétariat en matière de facilitation du commerce et son initiative consistant à mettre en place un forum Asie-Pacifique sur l'efficacité commerciale en vue de promouvoir le partage d'expérience grâce à la coopération régionale. Une délégation, tout en marquant son accord de principe sur l'utilité du forum, a souhaité que cette proposition soit étudiée plus avant et précisée.

7. Le Comité s'est félicité de l'action du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT) mis en place par la CESAP en coordination avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'OMC, avec le soutien financier du Centre canadien de recherche pour le développement international (CRDI), qui avait effectué des travaux de recherche en réponse à des demandes et contribué à renforcer les capacités des institutions de recherche commerciale. Il a accueilli avec satisfaction le lancement de la phase II du Réseau.

8. Une délégation a exprimé son appui sans réserve pour les recommandations figurant au document E/ESCAP/CMG(4/I)/3, paragraphe 50.

9. Le Comité a estimé que le Forum Asie-Pacifique des entreprises avait contribué à la promotion du dialogue entre les secteurs public et privé. Une délégation a suggéré que le thème traité par le Forum soit plus étroitement lié au thème de la session annuelle de la Commission. Elle a demandé au secrétariat de préciser ce qu'il en coûterait pour faire du Forum une partie officielle de la session. Elle a prié le secrétariat d'établir un rapport sur l'application des recommandations du Forum, de manière à permettre aux membres de mieux juger de son utilité.

10. Le Comité a appuyé l'idée de la création d'un forum des ministres asiatiques des transports, reconnaissant le rôle que pourrait jouer un tel forum pour définir l'orientation stratégique du développement régional des transports, renforcer les capacités de transport, promouvoir la coopération, favoriser l'intégration régionale et permettre aux pays de profiter des avantages de la mondialisation. Il a souligné la nécessité de consultations plus approfondies sur l'organisation et la structure du forum envisagé.

11. Le Comité a demandé au secrétariat de continuer à travailler au développement des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et de définir et mettre en place des couloirs de transport multimodal et des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie.

12. Le Comité a reconnu que la définition des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et leur officialisation dans l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie<sup>1</sup> et l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique<sup>2</sup> marquaient le début d'une nouvelle phase d'opérationnalisation des deux réseaux. Dans ce contexte, il a reconnu l'intérêt de l'organisation de parcours de démonstration de trains complets de conteneurs le long du couloir nord du réseau du Chemin de fer transasiatique et a prié le secrétariat de poursuivre son action dans ce domaine.

13. Le Comité a reconnu que la création et l'opérationnalisation de couloirs et itinéraires de transport constituaient un moyen efficace pour réaliser un système de transport international intermodal intégré. Il a demandé au secrétariat d'effectuer des études sur les couloirs de transport prioritaires en tenant compte des initiatives et programmes régionaux et sous-régionaux existants.

---

<sup>1</sup> Voir résolution 60/4 de la Commission du 28 avril 2004.

<sup>2</sup> Résolution 62/4 de la Commission du 12 avril 2006, annexe.

14. Reconnaissant l'importance de la sécurité routière d'une manière générale et le long de la Route d'Asie en particulier, le Comité a exprimé son appui pour l'application de la Déclaration ministérielle sur l'amélioration de la sécurité routière dans la région Asie-Pacifique<sup>3</sup>.

15. En ce qui concerne les points de vue relatifs au choix du thème «Gestion de la mondialisation» pour l'organisation d'un dialogue régional intergouvernemental sur le commerce et les investissements et les transports et le tourisme, le Comité a décidé de transmettre les observations reçues, pour plus ample examen, au Groupe de travail chargé d'examiner l'appareil de conférence de la Commission constitué par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP).

## II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

### **A. Question intersectorielle concernant la gestion de la mondialisation dans le domaine du commerce et des transports: préparatifs régionaux de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit**

16. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(4/I)/1 sur la question précitée.

17. Le Comité a souligné la nécessité de réduire les obstacles aux courants d'échanges en provenance et à destination des pays en développement sans littoral et des pays les moins avancés et insisté sur le caractère hautement prioritaire de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty<sup>4</sup>. Une délégation a fait remarquer que l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty exigerait un important travail de préparation aux niveaux national, sous-régional et régional, à l'aide des mécanismes régionaux existants, tels que la CESAP. Elle a souligné dans ce contexte la nécessité de traiter les questions relatives au transport de transit, au commerce et aux procédures de facilitation commerciale, en vue de réduire les délais et les coûts des transactions commerciales ainsi que les droits de douane. Deux délégations ont noté que le SPECA était un moyen tout à fait approprié pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty.

18. Le Comité a noté l'importance du Programme d'action d'Almaty pour répondre aux besoins des pays en développement sans littoral en matière de développement durable et pour explorer les avantages de la mondialisation. Il a remercié le secrétariat des efforts consacrés à la mise en œuvre de ce Programme.

19. Le Comité a souligné qu'il importait de traiter les questions concernant les pays en développement sans littoral et de transit, et a fait valoir qu'une action régionale coordonnée

---

<sup>3</sup> E/ESCAP/63/13, sect. IV.

<sup>4</sup> Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (*Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty, (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I*).

s'imposait. Il a estimé également qu'il importait de renforcer plus avant la coopération régionale dans des domaines tels que le développement des infrastructures et la facilitation du commerce.

20. Deux délégations ont exprimé leur soutien pour l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty et le souhait que celui-ci fasse l'objet de préparatifs approfondis aussi bien aux niveaux régional et sous-régional qu'au niveau national. Le Comité a estimé que l'examen à mi-parcours au niveau mondial prévu pour 2008 donnerait l'occasion d'affiner le processus de mise en œuvre. Un délégation a souligné qu'il serait utile de partager les données sur les initiatives prises au niveau national par les pays en développement sans littoral et de transit dans le cadre du Programme d'action d'Almaty et de mettre en commun l'information et les bonnes pratiques.

21. Une délégation a marqué son appui pour les propositions du document E/ESCAP/CMG(4/I)/1 relatives aux préparatifs régionaux de l'examen à mi-parcours, en mettant l'accent sur le transport en transit, le développement et l'exploitation des infrastructures, le commerce et la simplification de la documentation et des procédures commerciales.

22. Le Comité a pris note de la coopération existant entre les institutions financières internationales dans le cadre de la Coopération économique régionale en Asie centrale (CAREC) ainsi que de la part qu'y prenait le secrétariat. Il a demandé à celui-ci de continuer à apporter son aide à la mise en œuvre du Programme d'action en coopération avec d'autres organisations, telles que la Commission économique pour l'Europe, l'Organisation de coopération économique, l'OMC, la Coopération économique Asie-Pacifique, la Communauté économique eurasiennne et la CAREC. À cet égard, le Comité a noté que la Conférence sur les perspectives de développement du transport en transit transasiatique et eurasiatique par l'Asie centrale jusqu'à 2015 qu'organisait l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe aurait lieu à Douchanbé en octobre 2007, dans le contexte des préparatifs de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty. Il a noté aussi que la sixième Conférence ministérielle de la CAREC se tiendrait à Douchanbé en novembre 2007. On a relevé l'importance du SPECA pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty.

23. Le Comité a pris acte des mesures prises par l'Inde pour améliorer les infrastructures de transit entre ses ports maritimes et les points de passage aux frontières avec les pays sans littoral voisins.

24. L'Institut asiatique pour le développement des transports a présenté un exposé sur la facilitation du commerce et des transports.

## **B. Questions concernant le commerce et les investissements**

### **1. Aide pour le commerce et partenariats public-privé**

25. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(4/I)/2 et Corr.1 intitulé «Aide pour le commerce et partenariats public-privé».

26. Le Comité a été informé des mesures prises pour conceptualiser et opérationnaliser la notion d'aide pour le commerce dans le contexte de l'ONU afin qu'elle s'inscrive dans une approche cohérente s'étendant à l'ensemble du système.

27. Il importait de conférer à cette notion une dimension régionale, et la promotion des partenariats public-privé était à cet égard importante. Une délégation a fait sienne la recommandation contenue à la section IV (Questions soumises au Comité pour examen), du document précité. Plusieurs délégations ont exprimé le souhait que le secrétariat joue un rôle actif en la matière, en particulier pour le renforcement des capacités, l'exécution de projets pilotes et l'échange des meilleures pratiques. Une délégation a estimé que le secrétariat devait entreprendre d'urgence, en coopération avec d'autres organisations internationales, des activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'aide pour le commerce. Une autre délégation s'est félicitée de l'interaction étroite existant entre la CESAP et l'OMC pour l'octroi de l'assistance technique liée au commerce.

28. Une délégation a fait observer que pour être efficace, l'aide pour le commerce devait faire l'objet de consultations avec les pays bénéficiaires et être clairement orientée vers une réduction tangible de la pauvreté. Elle a engagé le secrétariat à étudier plus avant cet aspect. Quelques délégations ont demandé au secrétariat de fournir une aide pour le commerce, en coopération avec d'autres organisations internationales, afin de développer la capacité des pays en développement à respecter les normes techniques, sanitaires et phytosanitaires strictes en vigueur dans les pays développés.

29. Tout en reconnaissant l'importance d'un système commercial multilatéral non discriminatoire et le rôle de l'OMC, une délégation a prié le secrétariat de poursuivre son assistance technique aux pays en cours d'accession à l'OMC. Elle a en outre insisté sur la nécessité d'accroître l'efficacité de l'investissement étranger direct en favorisant l'instauration d'un environnement stable et prévisible.

30. De nombreuses délégations se sont déclarées tout à fait favorables aux activités du secrétariat en matière de facilitation du commerce et à l'initiative qu'il avait prise de créer un forum Asie-Pacifique pour l'efficacité du commerce comme moyen de favoriser les échanges de données d'expérience dans un cadre de coopération régionale. Tout en reconnaissant que la création d'un tel forum était utile en principe, une délégation a demandé que l'on poursuive les discussions et que l'on précise les modalités d'une telle initiative.

31. Quelques délégations ont prié le secrétariat de fournir une assistance technique aux pays en développement de la région de la CESAP, et en particulier aux pays sans littoral les moins avancés, pour les aider à développer leurs capacités de commerce électronique, et de recenser et diffuser les meilleures pratiques et promouvoir la coopération régionale afin que les opérateurs commerciaux soient mieux à même d'effectuer des transactions commerciales transfrontières.

32. Une délégation a prié le secrétariat de poursuivre ses activités dans le domaine des droits de propriété intellectuelle en favorisant le renforcement des capacités et l'échange de données d'expérience et des meilleures pratiques en la matière.

33. Tout en reconnaissant la nécessité d'une approche globale de l'aide pour le commerce, une délégation s'est déclarée préoccupée par le grand nombre d'organismes actifs en la matière. Elle a recommandé que l'on réexamine l'opportunité de créer un comité régional chargé de coordonner cette aide dans la région ainsi que le rôle que pourrait jouer la CESAP, compte tenu en particulier des initiatives en cours de la Banque asiatique de développement dans ce domaine.

34. Le Comité s'est accordé à reconnaître que la facilitation du commerce était importante pour les pays en développement et qu'à cet égard la coopération régionale était une nécessité. Une délégation a noté que la facilitation du commerce ne portait pas seulement sur les formalités douanières et a demandé que l'on continue d'approfondir la question. La promotion du commerce électronique (législation sur la signature et la facturation électroniques et la prévention de la criminalité cybercommerciale), l'harmonisation des réglementations commerciales ainsi que la mise en valeur des ressources humaines pour la facilitation du commerce ont été considérées comme étant d'une importance particulière.

35. Une délégation a fait observer que des procédures contraignantes faisaient obstacle à la mise en œuvre et à l'utilisation efficaces du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et qu'il conviendrait de les réexaminer. Elle a mentionné en particulier les formalités restrictives concernant l'emploi et a noté que les pays pourraient se pencher sur ces questions lors d'une prochaine réunion sur le Cadre intégré qui devait être convoquée par le PNUD au Cambodge.

36. Le Comité a noté en l'appréciant l'aide fournie par le Japon aux pays en développement pour la valorisation de leurs ressources humaines et le développement de leurs institutions commerciales ainsi que sa politique d'accès en franchise et hors contingent des exportations en provenance des pays les moins avancés.

## **2. Nouveaux enjeux de politique commerciale et besoins de la région en matière d'analyse**

37. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(4/I)/3, «Nouveaux enjeux de politique commerciale et besoins de la région en matière d'analyse».

38. Le Comité a constaté la complexité croissante du système de gouvernance commerciale qui se mettait en place dans la région et la nécessité d'un travail de recherche approfondi pour aider les décideurs, en particulier les négociateurs commerciaux, à prendre des décisions éclairées. Un modèle «uniforme» n'étant pas viable, il était souhaitable que les pays adoptent leur propre modèle tout en coopérant au niveau régional. À cet égard, le Comité s'est félicité des activités du Réseau Asie-



Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT). Ce Réseau, mis en place par la CESAP en coordination avec la CNUCED, le PNUD et l'OMC et avec le soutien financier du Centre canadien de recherche pour le développement international, avait effectué des travaux de recherche en réponse à des demandes et contribué à renforcer les capacités des institutions de recherche commerciales. Le Comité a accueilli avec satisfaction le lancement de la phase II du Réseau.

39. Une délégation a recommandé que la recherche entreprise dans le cadre d'ARTNeT inclue des questions telles que l'intégration et la coopération régionales, la facilitation du commerce et la coopération économique et commerciale Sud-Sud. Une autre a exprimé le vœu que soit entreprise dans le cadre d'ARTNeT, une analyse quantitative et qualitative de l'impact des accords commerciaux régionaux et l'élaboration de modalités qui favoriseraient leur convergence; elle a en outre prié le secrétariat d'effectuer une étude sur les divergences ou convergences éventuelles des accords commerciaux régionaux par rapport au système commercial multilatéral.

40. Une délégation s'est félicitée de l'appui que son pays avait reçu dans le cadre de la phase I d'ARTNeT pour le développement de ses capacités de recherche commerciale, en particulier en matière de facilitation du commerce.

41. Le Comité a recommandé qu'ARTNeT s'emploie à répondre au besoin de dialogues multipartites, en particulier entre le secteur privé et la société civile. Une délégation a souligné la nécessité d'une étroite coopération entre les institutions publiques des divers pays ainsi qu'entre le secteur public et le secteur privé; elle s'est déclarée tout à fait favorable aux recommandations figurant au paragraphe 50 du document E/ESCAP/CMG(4/I)/3.

42. Une délégation a estimé que la mondialisation profitait surtout aux pays développés tandis que les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, risquaient de se retrouver marginalisés. Elle a invité les pays développés à s'efforcer de corriger les inégalités et les déséquilibres mondiaux, notamment en prenant des engagements contraignants concernant l'accès en franchise et hors contingent des produits exportés par les pays les moins avancés et en faisant preuve de souplesse dans l'application des règles d'origine et des conditions imposées aux déplacements temporaires des travailleurs non qualifiés et semi-qualifiés; en épargnant à ces mêmes pays les recours commerciaux tels que les droits antidumping et les droits compensatoires; et en remédiant à l'érosion des préférences résultant de l'application des négociations commerciales multilatérales de Doha.

### **3. Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique**

43. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(4/I)/4 intitulé «Amélioration de l'élaboration des politiques par les dialogues multipartites», qui traitait du Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique.

44. Le Comité est convenu que le Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique avait accompli une tâche utile en promouvant le dialogue entre secteur public et secteur privé. Une délégation a recommandé que le Forum resserre ses liens avec les institutions du secteur privé telles que les chambres de commerce. Elle a recommandé également que le thème du Forum soit plus en rapport avec le thème principal retenu pour la session annuelle de la Commission. Elle s'est prononcée pour une certaine souplesse quant à la durée et aux autres aspects de l'organisation du Forum, à condition qu'il n'y ait pas d'incidences financières supplémentaires sur le budget ordinaire. Elle a prié le secrétariat de préciser les incidences financières à envisager si le Forum en venait à faire officiellement partie de la session annuelle de la Commission. Elle a également demandé au secrétariat d'établir un rapport sur l'application des recommandations du Forum afin que les membres soient mieux à même d'évaluer son utilité.

45. Le Comité a pris note d'une intervention de l'Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises.

### **C. Questions concernant les transports et le tourisme**

#### **1. Organisation et structure d'un forum des ministres asiatiques des transports**

46. Le Comité était saisi des documents E/ESCAP/CMG(4/1)/5 et E/ESCAP/CMG(4/1)/INF/1 concernant l'organisation et la structure d'un forum des ministres asiatiques des transports.

47. Le Comité s'est dit favorable à la création d'un forum des ministres asiatiques des transports, un tel forum pouvant définir des orientations stratégiques favorables au développement régional des transports, renforcer les capacités dans le domaine des transports, promouvoir la coopération, favoriser l'intégration régionale et permettre aux pays de tirer parti de la mondialisation; il a noté simultanément la nécessité d'éviter les chevauchements avec les organisations internationales existantes, telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation maritime internationale.

48. Compte tenu des résultats positifs de la Conférence ministérielle sur les infrastructures tenue à Séoul en 2001 et la Conférence ministérielle sur les transports tenue à Busan (République de Corée) en 2006, une délégation a souligné le rôle important que le forum pourrait jouer, en tant qu'organisme officiel, dans la mise en œuvre effective de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique<sup>5</sup>, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011)<sup>6</sup>. Il a été proposé que le forum traite principalement de la réalisation d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré, ayant pour pièces maîtresses le réseau de la Route d'Asie et le réseau du Chemin de fer transasiatique.

---

<sup>5</sup> Voir E/ESCAP/63/13, sect. V.

<sup>6</sup> Ibid., annexe.

49. S'agissant de la structure et de l'organisation du forum, les délégations ont largement soutenu la première variante proposée dans le document<sup>7</sup>. Deux délégations ont indiqué d'autres préférences sur certains points et ont demandé que leur avis soit pris en considération lorsque les diverses variantes seraient affinées.

50. Estimant que le forum était un mécanisme officiel régional utile et nécessaire pour fixer des orientations politiques et stimuler la coopération régionale, une délégation s'est dite favorable, sur le principe, à la création d'un forum des ministres asiatiques des transports, mais a souligné la nécessité de consultations plus approfondies sur l'organisation et la structure d'un tel forum. Il a été proposé de poursuivre le débat sur le forum dans le contexte de l'examen de l'appareil de conférence de la Commission, y compris ses priorités thématiques et sectorielles ainsi que son appareil subsidiaire.

51. Le Comité a accueilli favorablement les informations présentées par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, ainsi que son offre de partager son expérience concernant l'organisation et la tenue de réunions des ministres des transports.

52. Des représentants de l'Institut asiatique pour le développement des transports et de l'Union internationale des transports routiers se sont déclarés favorables à la création du forum, et ont estimé que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès des Nations Unies devraient être invitées à participer aux activités de ce nouvel organisme.

## **2. Vers un système de transport et de logistique international intermodal intégré pour l'Asie et le Pacifique**

53. Pour l'examen de cette question, le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(4/I)/6.

54. Le Comité a réaffirmé qu'il importait de mettre en place un système de transport et de logistique international intermodal intégré, tel qu'envisagé dans la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, adoptée à la Conférence ministérielle sur les transports<sup>8</sup>. Il a prié le secrétariat de poursuivre son action pour développer la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique, et pour définir et développer des couloirs de transport intermodal et des liaisons de transport eurasiatiques. Il a noté que la procédure était en cours, en Fédération de Russie, pour ratifier/approuver l'Accord intergouvernemental sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique.

55. Le Comité s'est dit favorable à la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011), estimant qu'il stimulerait la coopération régionale pour le développement des transports, et qu'il contribuerait à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a apporté son soutien aux propositions relatives à l'application de certains éléments spécifiques du Programme d'action régional contenues dans le document E/ESCAP/CMG(4/I)/6 et décrites ci-après.

---

<sup>7</sup> E/ESCAP/CMG(4/I)/5, par. 15-18.

<sup>8</sup> Voir E/ESCAP/63/13, par. 71. Voir également résolution 63/9 de la Commission, du 23 mai 2007, sur l'application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011).

56. Le Comité a estimé que la définition des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, ainsi que leur officialisation par l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie et l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique, ouvraient une nouvelle étape dans leur opérationnalisation. Dans ce contexte, il a reconnu l'intérêt que présentait l'organisation de parcours de démonstration de trains complets de conteneurs le long du couloir nord du Chemin de fer transasiatique, et a demandé au secrétariat de poursuivre ses activités dans ce domaine.

57. Le Comité a soutenu, dans l'ensemble, la proposition tendant à organiser une caravane de camions qui relierait Tokyo à Istanbul (Turquie) en empruntant la Route d'Asie. Il a été suggéré d'obtenir des informations complémentaires au sujet de l'itinéraire prévu et de tenir en temps utile des consultations avec les pays concernés dans le cadre du CCRP.

58. Soulignant l'intérêt de l'organisation d'une caravane de camions sur la Route d'Asie, une délégation a fait valoir que le secrétariat était en mesure d'exécuter ce projet, vu l'expérience qu'il avait acquise dans l'organisation de plusieurs parcours de démonstration de trains de conteneurs.

59. Le Comité s'est félicité que le représentant de l'Union internationale des transports routiers (IRU) ait exprimé sa ferme intention de coopérer étroitement avec les pays membres et le secrétariat pour organiser la caravane de camions de la Route d'Asie, de façon à ce que celle-ci puisse arriver à Istanbul (Turquie) le 15 mai 2008, jour de l'ouverture du 31<sup>e</sup> Congrès mondial de l'IRU.

60. Le Comité a noté que les États membres de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), aidés par son secrétariat, la BAsD et le secrétariat de la CESAP, s'étaient entendus au sujet de certains éléments fondamentaux de l'accord intergouvernemental sur la facilitation du transport routier international qu'ils souhaitaient conclure entre eux. Il a également noté le désir des États membres de l'OCS de faciliter ainsi le transport routier international et d'accélérer les négociations sur l'accord-cadre et ses annexes.

61. Soulignant l'importance du professionnalisme dans le secteur logistique, une délégation a souligné qu'il importait de disposer de lignes directrices pouvant constituer des normes régionales pour améliorer les services dans ce secteur dans la région. Il convenait en outre d'élargir la coopération internationale afin de renforcer les capacités et la compétitivité du secteur logistique régional, grâce à des conférences et à des programmes auxquels participeraient le secteur public et le secteur privé.

62. Une délégation a remercié le secrétariat d'avoir considérablement aidé le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Myanmar et le Viet Nam à renforcer leurs capacités et à mettre en œuvre l'Accord-cadre de l'ASEAN sur le transport multimodal de 2005. Elle a demandé au secrétariat d'apporter son appui aux activités prévues pour la deuxième phase du projet.

63. Le Comité a reconnu que la création et l'opérationnalisation de couloirs et d'itinéraires de transport constituaient un moyen efficace pour réaliser un système de transport international intermodal intégré. À cet égard, il a demandé au secrétariat d'effectuer des études sur les couloirs de transport prioritaires, en tenant compte des initiatives et programmes régionaux et sous-régionaux existants.

64. Le Comité a pris note des initiatives menées par certains pays membres, qui utilisaient le réseau du Chemin de fer transasiatique pour développer des couloirs intrarégionaux et interrégionaux devant servir au transport intermodal des marchandises. Il a noté en particulier la construction d'une ligne de chemin de fer reliant la Thaïlande et la République démocratique populaire lao, le développement du réseau ferroviaire indien, et les progrès accomplis dans l'établissement, entre l'Azerbaïdjan, la République islamique d'Iran et la Fédération de Russie, de liaisons devant permettre d'intégrer l'Europe du Nord, le bassin du golfe Persique et l'Inde par le couloir Nord-Sud.

65. Le Comité a noté que le développement du réseau de la Route d'Asie progressait dans l'ensemble de la région. L'Inde donnait la priorité, dans le cadre de différentes phases de son projet national de développement des grands axes, à la modernisation de 9 250 kilomètres de route par l'aménagement de quatre voies. La République de Corée avait achevé l'installation des panneaux de signalisation de la Route d'Asie, conformément à la disposition pertinente de l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie.

66. Le Comité a également noté que les pays accordaient une importance particulière aux projets d'infrastructure mis en oeuvre dans le cadre de partenariats public-privé. Une délégation a fait savoir que, dans son pays, les projets de développement des grands axes routiers seraient désormais exécutés principalement dans un tel cadre.

### **3. Améliorer la sécurité routière le long de la Route d'Asie**

67. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(4/I)/7 «Amélioration de la sécurité routière le long de la Route d'Asie».

68. Reconnaisant l'importance de la sécurité routière en général et le long de la Route d'Asie en particulier, le Comité s'est dit favorable à la mise en oeuvre de la Déclaration ministérielle sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique. Il a pris note des diverses initiatives que prenaient les pays membres pour améliorer la sécurité routière conformément aux buts et objectifs de la Déclaration ministérielle, initiatives qui concernaient notamment la création d'organes directeurs chargés de promouvoir la sécurité routière, la définition d'objectifs à long terme et de stratégies axées sur la sécurité routière, le financement de programmes nationaux pour la sécurité routière, les mesures techniques, les audits de la sécurité routière, les programmes visant à améliorer la situation aux points noirs, l'éducation, les campagnes pour la sécurité routière dans les divers médias, la formation des conducteurs, le dépannage et les soins médicaux. Une délégation a demandé au secrétariat de s'employer à mettre au point des modèles propres à améliorer la sécurité routière.

69. Le Comité a noté que les améliorations apportées dans certains pays membres en matière de sécurité routière avaient donné des résultats positifs. La délégation de la République de Corée a annoncé que les initiatives menées dans son pays en faveur de la sécurité routière avaient permis de réduire de moitié le nombre de décès imputables aux accidents de la route, lequel était passé de 13 000 à 6 000 par an au cours des 10 années précédentes. De même, les programmes régionaux pour la sécurité routière mis en oeuvre en Fédération de Russie avaient entraîné un net recul du nombre d'accidents, sauvant ainsi 1 233 vies humaines.

70. La délégation japonaise a indiqué que son pays appuyait les actions menées pour améliorer efficacement la sécurité routière sur la base de données réelles; bien que les décès imputables aux accidents de la route soient en baisse sur son territoire, le Japon poursuivait ses efforts en matière de sécurité routière. Notant avec reconnaissance le soutien à long terme que le Gouvernement japonais avait apporté au projet de la Route d'Asie, dès ses débuts, le Comité a salué son offre d'aider les pays membres en développement à améliorer la sécurité routière en partageant données d'expérience, capacités et technologies.

71. Le Comité a noté que la Fédération de Russie se proposait d'organiser, en 2009 à Moscou, une Conférence internationale sur la sécurité routière. Les pays membres et les partenaires de développement ont été invités à appuyer cette initiative.

#### **D. Planification et évaluation du programme**

##### **1. Points de vue sur la « gestion de la mondialisation » en tant que thème d'un dialogue régional intergouvernemental sur le commerce et les investissements et sur les transports et le tourisme**

72. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(4/I)/8 sur le sujet ci-dessus.

73. Le Comité était invité à examiner le document et à donner son point de vue sur l'intérêt du concept « gestion de la mondialisation » en tant que thème d'un dialogue intergouvernemental régional pour le partage de données d'expérience, l'orientation du secrétariat aux fins de la mise en oeuvre du programme de travail et la définition des questions pertinentes pour les activités futures du secrétariat.

74. Une délégation a été d'avis que les trois domaines thématiques actuels, y compris celui de la « gestion de la mondialisation » étaient trop généraux, ce qui expliquait en partie la médiocre participation des capitales aux sessions du Comité et, de ce fait, l'absence de dialogue et de résultats concrets. Cette même délégation a suggéré que, dans le cadre de l'examen de l'appareil de conférence, les thèmes « Commerce et investissements » et « Transports et tourisme » soient examinés séparément par deux comités distincts.

75. Le Comité a décidé de soumettre les observations reçues au Groupe de travail du CCRP sur l'examen de l'appareil de conférence.

**2. Exécution du programme pour l'exercice biennal 2006-2007 concernant le sous-programme 4, Commerce et investissements, et le sous-programme 5, Transports et tourisme**

76. Le Comité était saisi des documents E/ESCAP/CMG(4/I)/9 et E/ESCAP/CMG(4/I)/10 sur le sujet ci-dessus.

77. Le secrétariat a signalé que les documents faisaient le point des progrès accomplis au regard des résultats escomptés ainsi que des indicateurs de performance du programme de travail tel qu'adopté par la Commission et approuvé par l'Assemblée générale.

78. Une délégation a félicité le secrétariat pour son assistance technique et son travail analytique en matière de commerce et d'investissements, qui avaient eu une incidence positive sur la coopération régionale, en particulier pour stimuler la participation des pays en développement au système commercial multilatéral. Elle a prié le secrétariat de poursuivre son travail analytique et normatif sur les politiques commerciales, la facilitation du commerce et des transports et le renforcement des capacités des pays en développement en vue de créer un meilleur environnement pour la promotion du commerce et des investissements dans la région Asie-Pacifique.

79. Une autre délégation a souligné le rôle important joué par la CESAP dans le domaine du commerce et des investissements et a salué l'action de la CNUCED qui avait contribué à une meilleure compréhension des questions relatives aux investissements par les pays en développement. Le secrétariat a été invité à poursuivre sa collaboration avec la CNUCED dans ce domaine.

80. Une troisième délégation a fait observer qu'il convenait de mettre au point une forme de participation plus structurée et plus systématique des autorités locales aux consultations sur la politique et les négociations commerciales. Il fallait selon elle déterminer les ajustements de politique nécessaires pour faire en sorte que les accords de libre échange comportent des avantages nets pour les pauvres, surtout dans le secteur agricole.

**3. Hiérarchisation et sélection des projets en vue de leur évaluation**

81. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CMG(4/I)/11 sur la hiérarchisation et la sélection des projets en vue de leur évaluation.

82. Le Comité a noté que le secrétariat avait sélectionné les projets à évaluer, dans le cadre de l'action qu'il menait en permanence pour améliorer ses programmes en faveur des membres et membres associés de la CESAP.

**4. Domaines prioritaires du programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2010-2011 concernant les sous-programmes sur le commerce et les investissements, et sur les transports et le tourisme**

83. Le Comité a été invité à passer en revue les mandats récents en vue de se prononcer sur les domaines prioritaires des sous-programmes Commerce et investissement et Transports et tourisme du programme de travail proposé pour la période 2010-2011, et d'incorporer ces éléments à l'examen en cours de l'appareil de conférence de la Commission.

### **E. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-quatrième session**

84. Le Comité a été informé des demandes formulées lors des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions de la Commission eu égard à la nécessité de faire participer un plus grand nombre de membres à l'élaboration des projets de résolution à soumettre à la Commission. Un point supplémentaire a donc été inscrit à l'ordre du jour de tous les comités thématiques afin qu'ils puissent débattre des idées à incorporer dans les projets de résolution destinés à la Commission.

### **F. Questions diverses**

85. Au cours de la quatrième session du Comité de la gestion de la mondialisation, Partie I, la seconde phase du Réseau ARTNeT a été lancée et une séance spéciale a été consacrée aux partenariats public-privé pour le développement des infrastructures.

### **G. Adoption du rapport**

86. Le Comité a adopté le rapport sur la partie I de sa quatrième session le 14 septembre 2007.

## **III. ORGANISATION DE LA SESSION**

### **A. Ouverture, durée et organisation de la session**

87. La quatrième session du Comité de la gestion de la mondialisation (Partie I) s'est tenue à Bangkok du 12 au 14 septembre 2007.

88. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire exécutif adjoint a souligné qu'il importait de mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty pour aider les pays en développement sans littoral et de transit. Il a demandé au Comité de se pencher sur les activités et préparatifs entrepris au niveau régional pour l'examen à mi-parcours du Programme d'action.

89. Le Secrétaire exécutif adjoint a donné un aperçu de certaines initiatives du secrétariat en matière de gestion de la mondialisation. Dans le domaine du commerce et des investissements, il a évoqué l'importance de l'aide pour le commerce et la nécessité de renforcer et intensifier la recherche sur les questions commerciales en fonction des besoins des responsables politiques; il a souligné que l'active participation du secteur des entreprises était indispensable. Dans le domaine des transports et du tourisme, il a abordé le projet de création d'un forum des ministres asiatiques des transports, les initiatives visant à promouvoir le développement d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré, et les problèmes de la sécurité routière.

90. Compte tenu de la résolution 63/3 de la Commission, en date du 23 mai 2007, relative à l'examen de l'appareil de conférence de la Commission, le Secrétaire exécutif adjoint a invité le Comité à se pencher sur son fonctionnement, et à indiquer si le thème de la « gestion de la mondialisation » lui paraissait adéquat pour désigner un dialogue intergouvernemental régional sur le commerce et les investissements, et les transports et le tourisme.



91. Il a réaffirmé que la CESAP était déterminée à coopérer de façon constructive avec des organismes appartenant ou non au système des Nations Unies, afin d'aider les pays membres à gérer efficacement la mondialisation.

92. Dans son allocution d'ouverture, le Ministre thaïlandais des transports a déclaré qu'il fallait soigneusement gérer la mondialisation si l'on voulait en recueillir les bienfaits et en réduire les coûts autant que possible. À cet égard, il a annoncé au Comité que le Dixième plan national de développement économique et social de la Thaïlande (2007-2011) s'inspirait, quant à son cadre conceptuel et à ses plans d'action, du principe de l'«économie de suffisance», dont il incluait les trois composantes (modération, raison et auto-immunité).

93. La Thaïlande, qui participait activement au cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, sous les auspices de l'OMC, poursuivait une politique commerciale active au niveau tant multilatéral que régional.

94. Le Ministre a souligné que la situation de la Thaïlande en faisait une plaque tournante régionale potentielle, et il a présenté les initiatives prises pour renforcer ses infrastructures et installations de transport, et améliorer ainsi les liaisons de transport terrestres, aériennes et maritimes l'unissant aux autres pays de la région.

95. En conclusion, le Ministre a remercié le secrétariat de sa contribution substantielle à la promotion et à la facilitation de la circulation fluide des biens et des personnes aux niveaux intrarégional et interrégional, grâce aux réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique ainsi qu'au transport intermodal.

## **B. Participation**

96. Les membres et membres associés ci-après de la CESAP ont participé à la session: Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Népal, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Thaïlande, Turquie, Viet Nam et Macao (Chine).

97. Ont aussi participé à la session, en vertu de l'article 9 du mandat de la Commission, des représentants de l'Autriche et de la Finlande.

98. Étaient par ailleurs représentés les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après: Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Union postale universelle.

99. Ont également participé aux travaux les organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et autres organismes suivants: Agence japonaise de coopération internationale, Association des ports de l'ASEAN, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Banque

islamique de développement, Centre de recherches pour le développement international, Fédération des associations d'armateurs de l'ASEAN, Fondation japonaise de recherche pour le financement des infrastructures mondiales, Institut asiatique pour le développement des transports, Organisation de coopération et de développement économiques, Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique et Union internationale des transports routiers.

### **C. Élection du bureau**

100. Le Comité a élu S. E. M. Mao Thora (Cambodge) président, M. Asianto Sinambela (Indonésie) et M. Jiro Usui (Japon) vice-présidents, et M. Sudip Chaudhury (Inde) rapporteur.

### **D. Ordre du jour**

101. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant, figurant dans le document E/ESCAP/CMG(4/I)/L.1, avec une modification mineure proposée par le secrétariat:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Question intersectorielle concernant la gestion de la mondialisation dans le domaine du commerce et des transports: préparatifs régionaux de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit.
5. Questions concernant le commerce et les investissements :
  - a) Aide pour le commerce et partenariats public-privé;
  - b) Nouveaux enjeux de politique commerciale et besoins de la région en matière d'analyse;
  - c) Forum Asie-Pacifique des entreprises.
6. Questions concernant les transports et le tourisme :
  - a) Organisation et structure d'un forum des ministres asiatiques des transports;
  - b) Vers un système de transport et de logistique international intermodal intégré pour l'Asie et le Pacifique;
  - c) Améliorer la sécurité routière le long de la Route d'Asie.
7. Planification et évaluation du programme :
  - a) Points de vue sur la « gestion de la mondialisation » en tant que thème d'un dialogue régional intergouvernemental sur le commerce et les investissements et sur les transports et le tourisme;
  - b) Exécution du programme pour l'exercice biennal 2006-2007 concernant le sous-programme 4, Commerce et investissements, et le sous-programme 5, Transports et tourisme;

- c) Hiérarchisation et sélection des projets en vue de leur évaluation;
  - d) Domaines prioritaires du programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2010-2011 concernant les sous-programmes sur le commerce et les investissements, et les transports et le tourisme.
8. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-quatrième session.
  9. Questions diverses.
  10. Adoption du rapport.

*Annexe*

**LISTE DES DOCUMENTS**

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/CMG(4/I)/L.1	Ordre du jour provisoire	3
E/ESCAP/CMG(4/I)/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CMG(4/I)/1	Question intersectorielle concernant la gestion de la mondialisation dans le domaine du commerce et des transports : préparatifs régionaux de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit	4
E/ESCAP/CMG(4/I)/2 et Corr.1	Aide pour le commerce et partenariats public-privé	5 a)
E/ESCAP/CMG(4/I)/3	Nouveaux enjeux de politique commerciale et besoins de la région en matière d'analyse	5 b)
E/ESCAP/CMG(4/I)/4	Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique : amélioration de l'élaboration des politiques par les dialogues multipartites	5 c)
E/ESCAP/CMG(4/I)/5	Organisation et structure d'un forum des ministres asiatiques des transports	6 a)
E/ESCAP/CMG(4/I)/6	Vers un système de transport et de logistique international intermodal intégré pour l'Asie et le Pacifique	6 b)
E/ESCAP/CMG(4/I)/7	Améliorer la sécurité routière le long de la route d'Asie	6 c)
E/ESCAP/CMG(4/I)/8	Points de vue sur la «gestion de la mondialisation» en tant que thème d'un dialogue régional intergouvernemental sur le commerce et les investissements et sur les transports et le tourisme	7 a)
E/ESCAP/CMG(4/I)/9	Exécution du programme pour l'exercice biennal 2006-2007 concernant le sous-programme 4, Commerce et investissements	7 b)
E/ESCAP/CMG(4/I)/10	Exécution du programme pour l'exercice biennal 2006-2007 concernant le sous-programme 5 : Transports et tourisme	7 b)
E/ESCAP/CMG(4/I)/11	Hiérarchisation et sélection des projets en vue de leur évaluation	7 c)
E/ESCAP/CMG(4/I)/INF/1	Organisation et structure d'un forum des ministres asiatiques des transports	6 a)

- - - - -